

# Prêt d'honneur création-reprise et développement

## INITIATIVE GARONNE

### Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur d'Initiative Garonne a pour objectif d'aider les créateurs, les repreneurs et les chefs d'entreprise en développement (jusqu'à 5 ans) :

- à monter le plan de financement de leur projet dans les meilleures conditions, grâce à un accompagnement personnalisé,
- à financer leur projet, grâce à l'octroi d'un prêt personnel remboursable sur l'honneur,
- une fois l'entreprise créée et le prêt accordé, à pérenniser la jeune entreprise pendant les premières années de son développement, en lui apportant un appui et des conseils.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

##### — Entreprises éligibles

Le dispositif vise tous types de projet de création et de reprise d'entreprise et tous types de projet de croissance et de reprise d'entreprise (jusqu'à 5 ans) :

- génératrices de valeur ajoutée sur notre territoire,
- installées sur le territoire du Pays Val de Garonne-Guyenne-Gascogne,
- constituées sous forme de société.

#### Pour quel projet ?

##### — Dépenses concernées

Les besoins couverts par le prêt d'honneur sont :

- d'investissements mobiliers, immobiliers et immatériels de l'entreprise,
- de constitution ou de renforcement des fonds propres de l'entreprise,
- du cycle d'exploitation,
- d'achat de fonds de commerce.

#### Quelles sont les particularités ?

##### — Entreprises inéligibles

Sont inéligibles les entreprises exerçant à titre principal une activité visée à l'article 35 du code général des impôts : Adjudicataires, concessionnaires et fermiers de droits communaux, membres des copropriétés de navire, etc

---

## Montant de l'aide

### De quel type d'aide s'agit-il ?

Le prêt d'honneur est sans intérêt ni garantie, accordé à titre personnel, pour un montant compris entre 4 500 et 15 300 €, jusqu'à 40 000 € pour les projets de croissance (entre 3 et 5 ans).

### Pour quelle durée ?

le prêt est remboursable sur une période de 3 à 5 ans.

---

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Les demandes de prêt d'honneur sont à faire auprès d'Initiative Garonne.

---

## Critères complémentaires

- Forme juridique
  - › Sociétés commerciales
- Publics visés par le dispositif
  - › Créateur
  - › Dirigeant
  - › Repreneur

---

## Organisme

### INITIATIVE GARONNE

- **Initiative Garonne**  
35 rue Léopold Faye  
Résidence Guizières  
47200 MARMANDE  
Téléphone : 05 53 76 08 07  
E-mail : [ig@vg-agglo.com](mailto:ig@vg-agglo.com)